

## 1. LA VOCATION MARITIME DU CANADA

Le Canada n'a jamais fait partie des grandes nations maritimes puisqu'on décerne traditionnellement ce titre aux grandes puissances maritimes ou aux pays dont la marine marchande est importante. En fait, le Canada n'a pas actuellement de navires marchands au long cours, mais il s'est donné une marine de guerre et une flotte marchande relativement importantes au cours de la Seconde Guerre mondiale. Bien que de haute qualité, les forces maritimes canadiennes demeurent bien modestes comparées à celles d'autres États.

D'une façon générale, les Canadiens eux-mêmes ne se sont pas beaucoup intéressés à la mer et n'ont pas cru que le Canada avait d'importants intérêts maritimes qu'il convenait de protéger activement. Cependant, cette situation évolue rapidement.

Nonobstant la faiblesse de sa marine marchande, le Canada est l'une des grandes nations commerciales du monde, et la liberté du commerce lui importe. Flanqué de trois côtés d'océans d'une grande importance stratégique, la géographie de son territoire l'oblige malgré lui à se préoccuper du déploiement d'armements stratégiques en mer et des conséquences que cela pourrait avoir sur l'équilibre des forces nucléaires de dissuasion.

Les zones de pêche hauturières canadiennes, autrefois suffisamment poissonneuses pour subvenir aux besoins de tous les pays qui désiraient y pêcher, risquent de s'épuiser parce qu'on y pêche de plus en plus et qu'on utilise des techniques nouvelles et plus productives. Il est maintenant essentiel d'élaborer des programmes de préservation et de les mettre en application avec vigueur. Grâce aux toutes récentes découvertes techniques il est aujourd'hui possible d'exploiter le lit de la mer. Les lois internationales reconnaissent au Canada l'exclusivité de l'exploitation de son vaste plateau continental. Il a donc brusquement acquis d'immenses territoires sous-marins sur lesquels il doit exercer une surveillance policière. Toutes les nations côtières doivent faire face aux nouveaux risques de pollution engendrés par le développement considérable du transport du pétrole par bateau. Elles doivent prendre sans tarder des mesures pour se protéger de ce danger.

Le Canada s'intéresse vivement aujourd'hui aux questions maritimes. Il doit déjà, et devra à l'avenir, faire face à certaines obligations. Cela ne fait aucun doute, mais il n'est cependant pas sûr qu'il dispose des forces maritimes nécessaires pour protéger ses intérêts et faire face à toutes ses obligations à mesure que la situation évoluera. C'est pour cette dernière raison que le sous-comité des forces maritimes présente ce rapport.

Le Sous-comité a jugé, d'après son mandat, qu'il devait examiner tous les aspects des forces maritimes canadiennes, tant civiles que militaires, ce qui n'a fait qu'ajouter à la complexité de son rapport. Il s'est cru justifié d'agir ainsi afin de présenter un tableau d'ensemble plus complet sur les intérêts maritimes du Canada et les besoins des forces maritimes. C'est pourquoi ses recommandations s'adressent non seulement aux forces maritimes du ministère de la Défense nationale mais également à toutes les forces maritimes du gouvernement canadien.

## 2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Sous-comité a constaté qu'il fallait tenir compte de nombreux facteurs importants dans le développement et la gestion des forces maritimes.

### 2.1 Délai nécessaire pour développer les forces maritimes

La longueur du délai nécessaire à l'acquisition d'équipements spéciaux dépend de nombreux facteurs dont le degré d'innovation, la complexité et